

**PYRENEES-ATLANTIQUES**  
**COMMUNE DE BOEIL-BEZING**

**A-2026-004**  
*Pouvoirs de Police*

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
**Prolongation A-2025-101**

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux de branchement AEP par l'entreprise ALVES TP CANALISATIONS située à OSSUN, 15 rue de la Gare représenté par M. BOURDAA Régis au droit de la propriété de Mme Lylia ALVAREZ située 53 rue Henri IV, il convient de réglementer la circulation,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 8 au 9 janvier 2026 et pour une durée de 2 jours, de 8 heures à 18 heures, le stationnement des véhicules sera interdit et la circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores, en raison d'une circulation alternée sur la D937 - rue Henri IV.

**Article 2** : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

**Article 3** : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de Monsieur BOURDAA Régis, pour l'entreprise ALVES TP CANALISATIONS située à OSSUN, 15 rue de la Gare.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressée, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur BOURDAA Régis, représentant de la société ALVES TP CANALISATIONS située à OSSUN, 15 rue de la Gare
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay

Fait à Boeil-Bezing, le 8 janvier 2026

le Maire,  
 Marc DUFAU

